

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le lundi 2 février 2026 à 19 h Bibliothèque Marc-Favreau

PRÉSENCES :

Madame Ericka ALNEUS, Conseillère de ville - District d'Étienne-Desmarteau
Madame Josefina BLANCO, Conseillère de ville - District de Saint-Édouard
Monsieur Olivier DEMERS-DUBÉ, Conseiller de ville - District du Vieux-Rosemont
Monsieur François LIMOGES, Maire d'arrondissement
Monsieur Jocelyn PAUZÉ, Conseiller de ville - District de Marie-Victorin

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur François Limoges, maire d'arrondissement.

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Daniel Lafond, Directeur d'arrondissement
Madame Simone Bonenfant, Directrice des relations avec les citoyens, des services administratifs et du greffe
Monsieur Martin Savaria, Directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Madame Catherine Rousseau, Directrice de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée
Monsieur Hugo Nappert, Directeur des travaux publics
Monsieur Félix Champagne-Picotte, Directeur du développement du territoire et des études techniques
Madame Adina Iacob, Secrétaire d'arrondissement substitut

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 19 h.

10.01 - Déclaration d'ouverture

Madame Josefina Blanco, conseillère du district de Saint-Édouard, fait la lecture du mot de bienvenue. Le conseil reconnaît qu'il est sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Il remercie la nation Kanien'keha:ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé.

CA26 26 0001

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026

Il est proposé par François LIMOGES
appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 février 2026, à 19 h, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité.

CA26 26 0002

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 novembre 2025 ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 novembre 2025 et du 11 décembre 2025

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 27 novembre 2025 à 19 h, ainsi que les procès-verbaux des séances extraordinaires du 27 novembre 2025, à 19 h 05 et du 11 décembre 2025, à 13 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.03

10.04 - Point d'information

Le point d'information prend fin à 19 h 20.

10.05 - Période de questions du public

La période de questions du public débute à 19 h 20 et prend fin à 20 h 12.

CA26 26 0003

Approuver une convention avec l'organisme « L'Anonyme U.I.M. » pour la réalisation de leur projet dans le cadre du Programme sécurité urbaine 2026 - Octroyer une contribution financière totalisant 99 900 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement pour la période allant du 3 février au 31 décembre 2026 (contrat 25-113-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

D'approuver une convention de contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et « L'Anonyme U.I.M. », établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier dans le cadre du Programme de sécurité urbaine de Rosemont–La Petite-Patrie 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, ladite convention de contribution financière;

D'octroyer à cet effet une contribution financière totalisant la somme de 99 900 \$, toutes taxes incluses le cas échéant, à « L'Anonyme U.I.M. », pour la période débutant le 3 février 2026 et se terminant le 31 décembre 2026;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation du projet dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1255493006

CA26 26 0004

Approuver huit conventions avec les organismes ci-après désignés, pour la période du 15 février 2026 au 15 novembre 2026 et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Fonds d'initiatives en loisir 2026 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie - Octroyer des contributions financières pour un montant total de 90 930 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

D'approuver huit conventions avec contributions financières à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie et les organismes ci-après désignés, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier pour la réalisation des projets retenus dans le cadre du Fonds d'initiatives en loisir 2026 de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie;

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer pour et au nom de la Ville de Montréal, arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, lesdites conventions avec contributions financières;

D'octroyer à cette fin, pour l'année 2026, des contributions financières totalisant 90 930 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant, à même le budget de fonctionnement et selon la répartition suivante :

ORGANISME	MONTANT 2026
Association d'aide et de loisirs pour personnes à autonomie réduite (ALPAR)	10 357 \$
ADMI inc.	15 000 \$
Centre d'orientation paralégale et sociale pour immigrants (C.O.P.S.I.) inc.	14 936 \$
Compagnons de Montréal	6 831 \$
Fondation des aveugles du Québec (F.A.Q.)	7 500 \$
Regroupement pour la Trisomie 21 (RT21)	10 749 \$
Carrefour communautaire Montrose inc.	10 597 \$
Groupe L'Entre-Gens inc.	14 960 \$
TOTAL	90 930 \$

D'autoriser le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à modifier les balises entourant la réalisation des projets dans un souci de bonne utilisation des fonds octroyés et sous réserve de la valeur maximale du soutien financier accordé;

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1257174006

CA26 26 0005

Résilier en date du 22 septembre 2025, le bail entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Bonaventure et la Ville de Montréal se terminant le 31 décembre 2029, relatif à la location de locaux d'une superficie de 650 m², situés au sous-sol de l'immeuble, sis au 5205, rue Saint-Zotique Est, selon des périodes d'accès convenues, à des fins d'activités communautaires, sportives et de loisirs

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De résilier en date du 22 septembre 2025, le bail entre la Fabrique de la Paroisse Saint-Bonaventure et la Ville de Montréal se terminant le 31 décembre 2029.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1257174005

CA26 26 0006

Accorder une contribution financière de fonctionnement de 75 000 \$ chacune, pour l'année 2026, à la SIDAC Promenade Masson et la SIDAC Plaza St-Hubert - Autoriser un virement de crédits de 50 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers (26-006-CG et 26-007-CG)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'accorder des contributions financières de fonctionnement de 75 000 \$ chacune, pour l'année 2026, à la SIDAC Promenade Masson et la SIDAC Plaza St-Hubert;

D'autoriser un virement de crédit de 50 000 \$ du compte de surplus de gestion affecté - divers;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1260297002

CA26 26 0007

Autoriser une dépense totale de 113 641,29 \$ - Octroyer un contrat de services professionnels en design urbain et en consultation publique à « NIPPAYSAGE inc. » au montant de 113 641,29 \$, taxes incluses, dans le cadre du projet de réunification du parc Père-Marquette - Contrat de gré à gré 25-098-SG

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 113 641,29 \$, taxes incluses, pour services professionnels pour la conception et l'élaboration des plans et devis pour la réunification du parc du Père-Marquette (25-098-SG);

D'accorder à « NIPPAYSAGE inc. », le contrat de services professionnels en architecture de paysage, tel que décrit précédemment pour une somme maximale de 113 641,29 \$, taxes incluses et selon les conditions du contrat 25-098-SG;

D'approuver la convention de services professionnels à intervenir avec « NIPPAYSAGE INC. »;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1260297001

CA26 26 0008

Prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 octobre 2025 et du 1er au 30 novembre 2025, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des rapports sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires, pour les périodes du 1er au 31 octobre 2025 et du 1er au 30 novembre 2025, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA-23).

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1266267001

CA26 26 0009

Autoriser une dépense approximative de 6 500 \$, taxes en sus, pour la participation des élus à l'édition de la Nouvelle Vague Municipale, qui se déroulera les 18 et 19 mars 2026, à Nicolet

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser une dépense approximative de 6 500 \$, taxes en sus, pour les frais relatifs à la participation des élus suivants, à la **Deuxième édition de la Nouvelle vague municipale**, qui se déroulera les 18 et 19 mars prochain, à Nicolet :

- M. François Limoges, maire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie
- M. Jocelyn Pauzé, Conseiller de Ville - district Marie-Victorin
- Mme Ericka Alneus, Conseillère de Ville - district Étienne-Desmarteau
- Mme Josefina Blanco, Conseillère de Ville - district Saint-Édouard
- M. Olivier Demers-Dubé, Conseiller de Ville - district Vieux-Rosemont

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1257059005

CA26 26 0010

Autoriser le règlement hors cour au montant de 41 686,46 \$ en capital, taxes, intérêts et frais d'un recours intenté par Excavations Super inc. contre la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien Est et Boyer, à Montréal dans le cadre de l'appel d'offres public no. 23-088-PP

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'autoriser le règlement hors cour au montant de 41 686,46 \$ en capital, taxes, intérêts et frais d'un recours intenté par Excavations Super inc. contre la Ville de Montréal relativement à l'exécution de travaux d'aménagement d'une nouvelle place publique située au coin des rues Beaubien Est et Boyer, à Montréal, dans le cadre de l'appel d'offres public no. 23-088-PP;

D'autoriser le chef de division Aménagement du territoire et études techniques de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie à signer tout document pour donner effet au règlement.

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1268961001

CA26 26 0011

Offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de reconstruction de conduites d'égouts et d'aqueduc, de chaussée et de trottoirs, sur la rue Boyer entre le boulevard Rosemont et la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'offrir au conseil municipal de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de reconstruction de conduites d'égouts et d'aqueduc, de la chaussée et de trottoirs, sur la rue Boyer entre le boulevard Rosemont et la rue Beaubien Est, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4).

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1255642003

CA26 26 0012

Recommander au conseil d'agglomération de nommer monsieur Jocelyn Pautzé, conseiller de Ville (district Marie-Victorin), à titre de représentant de l'arrondissement au sein du conseil d'administration de la PME MTL Centre-Est

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De recommander au conseil d'agglomération de nommer monsieur Jocelyn Pautzé, conseiller de Ville (district Marie-Victorin), à titre de représentant de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au sein du conseil d'administration de PME MTL - Centre-Est.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1260297003

CA26 26 0013

Nommer monsieur Olivier Demers-Dubé, conseiller de ville du district Vieux-Rosemont, à titre de membre du conseil d'administration de la S.I.D.A.C. Promenade Masson

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Ericka ALNEUS

Et résolu :

De nommer monsieur Olivier Demers-Dubé, conseiller de ville du district Vieux-Rosemont, à titre de membre du conseil d'administration de la Société de développement commercial Promenade Masson (S.I.D.A.C. Promenade Masson).

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1260297005

CA26 26 0014

Édicter trois ordonnances - Programmation d'événements publics : « Le temps des sucres sur la Plaza Saint-Hubert », « Cabane à sucre », « Course des Vikings », « Défi YMCA 2026 », « Célébrations! Fillactive », « 6 H en Coeur, 12ième édition », « Cross-country annuel de l'école Saint-Étienne », « La course les paroles dans le vent », « Course 3, 2, 1, Go! » - Approuver une convention de soutien technique avec « Fondation du CHU Sainte-Justine » pour son événement « Triathlon d'hiver de Sainte-Justine 2026 »

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (RCA-180, articles 7(2°) et 39), l'ordonnance numéro 2026-26-001 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites, les dates et les heures des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro 2026-26-002 jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boissons alcooliques selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. P-12.2, article 7), l'ordonnance numéro 2026-26-003 jointe à la présente, permettant de peindre, avec de la peinture soluble à l'eau, sur les trottoirs et sur la surface de la chaussée de la rue selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués dans le tableau en annexe;

D'approuver une convention de soutien technique avec « Fondation du CHU Sainte-Justine » pour son événement « Triathlon d'hiver de Sainte-Justine 2026 ».

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1258724003

CA26 26 0015

Édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1), une ordonnance pour des manœuvres obligatoires sur l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue des Carrières et la rue Jean-Talon Est, ainsi que pour aménager des voies cyclables entre la rue des Carrières et la rue de Bellechasse

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Josefina BLANCO

Et résolu :

D'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., chapitre C-4.1), l'ordonnance numéro 2026-26-004 établissant des manœuvres obligatoires sur l'avenue Christophe-Colomb, entre la rue des Carrières et la rue Jean-Talon Est, ainsi que l'aménagement de voies cyclables, entre la rue des Carrières et la rue de Bellechasse.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1257613006

CA26 26 0016

Donner avis de motion et adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » - Règlement omnibus 2026

Le maire d'arrondissement, Monsieur François Limoges, donne avis de motion à l'effet qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente, il sera adopté un règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » - Règlement omnibus 2026.

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'adopter un premier projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) et le Règlement sur le certificat d'occupation et certains permis (R.R.V.M., c. C-3.2) » - Règlement omnibus 2026;

De mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir une séance publique de consultation;

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1258729003

CA26 26 0017

Autoriser, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA-5), une construction hors toit et un équipement mécanique comportant une hauteur de plus de deux mètres et un recul de moins de deux fois leur hauteur en dérogation aux articles 21.1 et 22.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie (01-279) - Bâtiment situé au 2705, rue Masson - Demande de dérogation mineure 3003612641

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Olivier DEMERS-DUBÉ

Et résolu :

D'accorder une dérogation mineure aux articles 21.1 et 22.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–Petite-Patrie* (01-279), concernant une construction hors toit et un équipement mécanique comportant une hauteur de plus de deux mètres et un recul de moins de deux fois leur hauteur.

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1258729004

CA26 26 0018

Prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux registres tenus du 19 au 23 janvier 2026, relativement aux règlements d'emprunt RCA2626-001 et RCA2626-003

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De prendre acte du dépôt des certificats du secrétaire d'arrondissement relatifs aux registres tenus du 19 au 23 janvier 2026, relativement aux règlements d'emprunt RCA2626-001 et RCA2626-003.

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1265017001

CA26 26 0019

Procéder à la nomination de membres permanents et suppléants du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

Attendu l'importance accordée par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie à la qualité de l'architecture du cadre bâti de son territoire et à la contribution de son comité consultatif d'urbanisme à cet égard, dans le respect des objectifs et des critères d'évaluation prévus par son Règlement d'urbanisme (01-279);

Attendu qu'en vertu du Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3), les membres de ce comité doivent être nommés par résolution du conseil d'arrondissement;

Il est proposé par François LIMOGES

appuyé par Jocelyn PAUZÉ

Et résolu :

De nommer, rétroactivement au 13 novembre 2025, les personnes suivantes :

- Comme membre régulier et président du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :
 - Monsieur Jocelyn Pauzé, conseiller de la Ville, district Marie-Victorin;

- Comme membres suppléantes du comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans :

- Mme Ericka Alneus, conseillère de la Ville, district Étienne-Desmarteau;
- Mme Josefina Blanco, conseillère de la Ville, district Saint-Édouard.

Adoptée à l'unanimité.

51.01 1265017002

L'ordre du jour étant épuisé, le maire d'arrondissement déclare la séance levée à 20 h 19.

François LIMOGES
Maire d'arrondissement

Adina Iacob
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement
tenue le 9 mars 2026.